
 <p>CCI BORDEAUX GIRONDE Alliés pour entreprendre Délégation Libourne</p>	<p>Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)</p>	
---	--	---

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE



**La Chambre de commerce et d'Industrie de Bordeaux
Gironde**

et



**l'AEROMODELES CLUB DU LIBOURNAIS
FFAM n°0773**

concernant

**L'activité d'aéromodélisme sur la plate-forme
Libourne - Artigues de Lussac**

 <p>CCI BORDEAUX GIRONDE</p> <p>Alités pour entreprendre</p> <p>Délégation Libourne</p>	<p>Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac</p> <p>Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde</p> <p>et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)</p>	
--	--	---

Approbation du document

	TITRE	NOM ET SIGNATURE	DATE
Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac	Président CCI Bordeaux Gironde	Patrick SEGUIN 	01/07/2020
ACL	Président de l'Aéro Modèles club du Libournais	M. Jacques CORBICE 	01/07/2020

Relevé des modifications

ÉDITION	DATE	MOTIF DES CHANGEMENTS	SECTIONS / PAGES MODIFIÉES
1.0	15/06/2020	Création	Toutes

Diffusion

TYPE DE DIFFUSION	DESTINATAIRES
Diffusion papier	<ul style="list-style-type: none"> - CCI BG Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac (original) - ACL - Tour de contrôle (copie) - DSAC Sud Ouest division ANA (copie)



Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac
Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde
et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)



SOMMAIRE

Approbation du document	2
Relevé des modifications	2
Diffusion	2
SOMMAIRE	3
1 Objet	4
2 Domaine d'application	4
2.1 Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme n°9145 de Libourne	4
2.2 Conditions des évolutions	4
2.3 Télépilotes concernés	4
3 Validité.....	5
4 Évènements de sécurité	5
5 Modification temporaire de l'activité.....	5
Annexe 1 - Conditions de déroulement de l'activité	6
1.1 AEM permanente	6
1.2 AEM temporairement modifiée.....	6
1.3 Coordonnées téléphoniques	7
Annexe 2 - Carte	8

 <p>CCI BORDEAUX GIRONDE</p> <p>Alliés pour entreprendre</p> <p>Délégation Libourne</p>	<p align="center">Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac</p> <p align="center">Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)</p>	
--	---	---

1 Objet

Le présent document fait référence à :

- L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à « l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. »
- L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à « la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent. »
- La loi du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité des drones civils, ses décrets et arrêtés.

Le présent protocole a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'activité d'aéromodélisme n°9145 de Libourne, située sur l'emprise de l'aérodrome, peut être utilisée compte tenu de sa situation géographique et de son environnement aérien.

Cette activité est publiée dans l'AIP FRANCE (ENR 5.5).

2 Domaine d'application

2.1 Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme n°9145 de Libourne

- Point de référence : 44°58'51.78" Nord - 000°08'15.73" Ouest
- Limite verticale inférieure : « SFC ».
- Limite verticale supérieure : 330 pieds au-dessus de la surface (SFC).

2.2 Conditions des évolutions

Les aéronefs télépilotés sont autorisés à voler à une distance telle que l'opérateur conserve la vue directe de celui-ci, et une vue dégagée sur l'environnement aérien permettant de prévenir les collisions.

Le vol en immersion est autorisé sous réserve qu'une autre personne conserve l'aéronef en vue directe et soit en mesure à tout instant d'assurer la sécurité du vol.

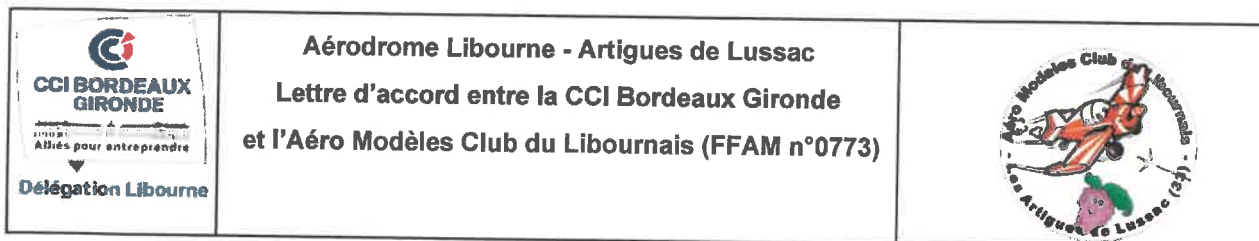
Les télépilotes doivent respecter le volume dédié tel que publié sur la carte VAC.

L'opérateur doit à tout moment s'assurer que les évolutions des aéromodèles se maintiennent à une hauteur maximale inférieure à 100 mètres (330 pieds) au-dessus de la surface, sauf en cas de modification temporaire de ce plafond accordée par la DSAC-SO (voir Annexe 1)

2.3 Télépilotes concernés

En cas de modification temporaire de plafond accordée par la DSAC-SO (voir Annexe 1), présence d'une personne obligatoire au sol chargée de la surveillance de l'espace aérien et indiquant aux pilotes l'obligation de redescendre en dessous de 100m si un aéronef habité est en vue et/ou dans le circuit d'aérodrome.

L'activité d'aéromodélisme n°9145 de Libourne est utilisée uniquement par les membres de l'association de l'Aéro-Club de Libourne et leurs invités, membres de la Fédération Française d'Aéromodélisme, dans le respect des modalités décrites dans ce protocole.



3 Validité

Le présent protocole est valable pour une durée d'un an à compter du 01/07/2020 et il est reconductible tacitement à la date anniversaire pour une durée d'un an.

Sauf mise à jour ou dénonciation, il sera reconduit annuellement par entente tacite.

La cessation définitive de cette activité devra être portée à la connaissance des signataires.

4 Évènements de sécurité

Dans le cas où des évènements dus à l'activité d'aéromodélisme auraient une incidence sur la sécurité des vols, le responsable exploitation du centre de contrôle d'approche pourra être amené à suspendre provisoirement l'activité. Il en informera immédiatement par courrier recommandé le président de la section aéromodélisme de l'aéroclub de Libourne.

Ces incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu aux parties signataires qui se rencontreront afin d'en analyser les causes et les conséquences. Ce compte-rendu pourra être annexé au présent protocole.

5 Modification temporaire de l'activité

Les demandes de modification temporaire de l'activité doivent être déposées auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile sud-ouest (DSAC-SO) avec en copie le responsable de la CCIBG de l'Aérodrome des Artigues de Lussac.

Il appartient à Monsieur le Président de la section d'aéromodélisme de l'aéro-club de Libourne d'informer le SNA-SO des dates et des conditions d'exécution des compétitions, des manifestations et des stages au moins 35 jours avant leur début.

Pour les présentations publiques ou journées d'initiations publiques, le délai d'information du SNA-SO est porté à 70 jours.

 <p>CCI BORDEAUX GIRONDE Alliés pour l'entreprise Délégation Libourne</p>	<p align="center">Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)</p>	
--	---	---

Annexe 1 - Conditions de déroulement de l'activité

La zone AEM de Libourne est répertoriée sous le numéro 9145.

Elle est publiée dans le AIP FRANCE (partie ENR 5.5) et est positionnée sur la carte « AD2 LFBI APP01 » éditée par le SIA.

Emplacement : plate-forme privée sur la commune des Artigues de Lussac (33)
 Position : 44°58'51.78" Nord - 000° 08' 15.73" Ouest

1.1 AEM permanente :

Limites verticales : 330 pieds du sol à ASFC.
 Horaires d'activité : HJ

L'activité peut se dérouler sans en informer le responsable de l'Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac.

Le CCA de Mérignac n'a pas connaissance d'une activité réelle dans la zone de l'AEM 9145.

1.2 AEM temporairement modifiée

Limites verticales : du sol à 1500 AMSL
 Horaires d'activité : à définir par NOTAM

Consignes pour la gestion de ce changement :

Coté responsable AEM :

Appel en début et en fin d'activité,

Surveillance visuelle de l'espace renforcée par une deuxième personne au sol lors d'évolutions au-dessus de 330 pieds ASFC

Coté de l'Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac :

Numéro de téléphone du responsable présent sur la carte VAC,



Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac
Lettre d'accord entre la CCI Bordeaux Gironde
et l'Aéro Modèles Club du Libournais (FFAM n°0773)



1.3 Coordonnées téléphoniques

Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac	Aéro Modèles club du Libournais (FFAM 0773)
Laurent BERAU Responsable Aérodrome Libourne - Artigues de Lussac 125 av Georges POMPIDOU 33500 Libourne Tel : 05.57.25.40.38 / 06.80.43.54.29 Mail : l.berreau@bordeauxgironde.cci.fr	Jacques CORBICE Président du club adresse Tel : 06.83.44.05.40 Mail : jacquescorbice@free.fr

Annexe 2 – Carte

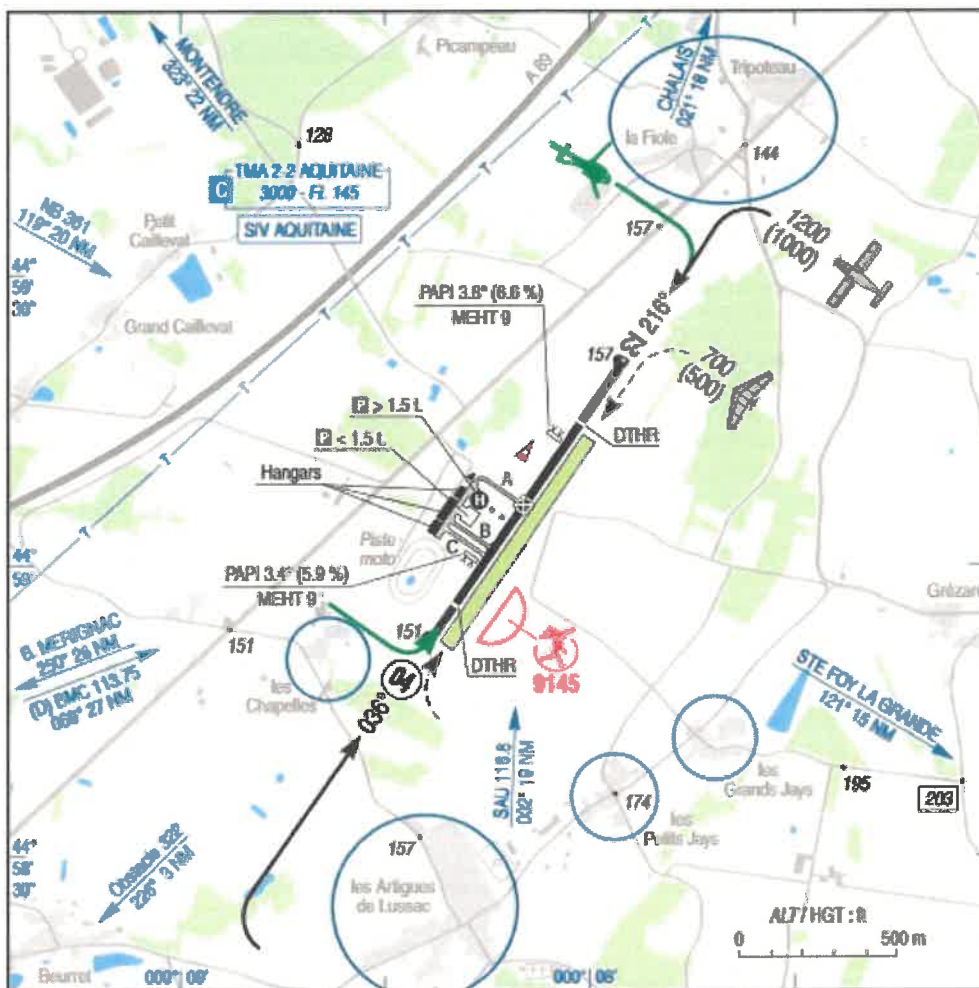
ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
10 OCT 19

LIBOURNE ARTIGUES DE LUSSAC
AD 2 LFDI ATT 01

				ALT AD : 157 (5 MPA) LAT : 44 50 03 N LONG : 000 08 14 W	LFDI Non WGS-84 VAR : 0° (15)
--	--	--	--	---	--

APP : NIL
TWR : NIL
NA : 120.650



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
04 22	036 216	1100 x 20	Revêtu Paved	6 F/C/W/T	1100 1100	1100 1100	950 850
04 FI 22 L	036 216	800 x 50	Non revêtu Unpaved	-	800 800	800 800	800 800

Aides lumineuses : RWY 04/22 : BI
PCL

Lighting aids : RWY 04/22 : LL
PCL